



D.2019.04.10.5.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Avril 2019

5 – PILOTAGE ET ATTRACTIVITE DU RESEAU

5.4 - Marché M2019-0043 Assistance à maîtrise d'ouvrage Feuille de route Expérience Voyageur - Axes 1 et 2 à conclure avec le Groupement AREP / JITEX CONSULTING - Autorisation de signer le marché

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujolat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Tisséo Collectivités a défini les besoins fonctionnels à court, moyen et long terme. Afin de cadrer un certain nombre de principes, un premier projet de feuille de route Expérience Voyageur à horizon 2025 a été produit. Dans le cadre de cette démarche, des réflexions ont émergé sur le confort et le bien-être du voyageur mais également sur l'image, l'attractivité et la lisibilité du réseau Tisséo.

Six axes de travail ont été identifiés pour assurer un parcours-client simple, fluide et accessible :

- Axe 1: Un réseau sécurisé et apaisé.
- Axe 2: Un réseau lisible, visible et (re)connu.
- Axe 3: Une information dynamique et fiable.
- Axe 4: Des tarifs attractifs et adaptés à tous.
- Axe 5: Plan-Book-Ticket : une application, des usagers.
- Axe 6: La mobilité intégrée (MaaS) comme solution de mobilité plurielle.

Les axes 3 à 6 ont fait l'objet d'une déclinaison précise par Tisséo-Collectivités pour répondre aux besoins des systèmes IV et Billettiques à horizon 2025.

Afin d'animer cette démarche, Tisséo-Collectivités a besoin de conseil et d'accompagnement pour décliner les deux premiers axes qui permettront de compléter la feuille de route.

Le marché se compose de 3 phases:

- Phase n° 1 : Analyse des usages et besoins des voyageurs durant leurs parcours.
- Phase n° 2 : Orientations fonctionnelles et techniques dans le cadre de l'amélioration de l'expérience voyageur.
- Phase n° 3 : Déclinaison opérationnelle des orientations fonctionnelles et techniques.

Le marché est conclu pour une durée de 24 mois.

Les prestations seront rémunérées avec des prix mixtes. Les prestations seront majoritairement rémunérées par prix forfaitaires mais aussi par des prix non forfaitaires, Tisséo Collectivités se réserve le droit de commander des prestations ne relevant pas du forfait de rémunération. Le montant maximum des commandes est estimé à 100 000,00 €HT

Le marché a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert passée en application des articles 66, 67 et 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 7 février 2019 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 8 mars 2019 à 12h00.

4 entreprises ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. AREP VILLE.
2. MOBIL'HOMME SARL.
3. OKONI.
4. NATHALIE COULON ERGONOME.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 20 mars 2019, attribué le marché assistance à maîtrise d'ouvrage Feuille de route Expérience Voyageur - Axes 1 et 2 au Groupement AREP / JITE

CONSULTING pour un montant de 319 400,00 € HT (partie forfaitaire) et 100 000,00 € HT (partie à prix unitaire), le détail estimatif remis s'élevant à 419 400,00 € HT.

Accusé de réception en préfecture
01-253102986-20190410-2019-0410-5-4D-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2019-0043 Assistance à maîtrise d'ouvrage Feuille de route Expérience Voyageur - Axes 1 et 2 avec le Groupement AREP / JITEX CONSULTING pour un montant de 319 400,00 € HT (partie forfaitaire) et un montant maximum de 100 000,00 € HT (partie à prix unitaire), ainsi que les avenants au marché sans incidence financière.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

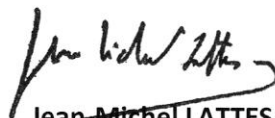
ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2019 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES